

# Mosaïque et miroir

par **Claude Trink**  
*Ingénieur général des Mines*

**L**a coopération scientifique bilatérale est une mosaïque vertigineuse dont chaque tesselle est constituée par un projet de recherches entre des chercheurs français et des chercheurs étrangers. Si l'on prend en compte le nombre de laboratoires intervenants, la diversité des sciences concernées et la multiplicité des pays partenaires, on saisit à la fois l'ampleur du domaine et la difficulté à appréhender les enjeux, les réalisations et les impacts.

En même temps, alors que cette coopération est souvent ancienne, soutenue par l'impératif d'universalité de la science qui conduit naturellement à une mise en commun des connaissances et des efforts pour les développer, on peut se demander quel est son avenir au moment où des transformations considérables sont intervenues : d'une part les instruments de communication, et notamment Internet, permettent d'identifier plus aisément les intervenants sur chaque thématique de recherches et d'organiser de nouveaux modes de diffusion des travaux et résultats, d'autre part des systèmes de coopération multilatérale, en particulier européens à travers le PCRD, se sont mis en place.

En outre, il est important de situer cette coopération des chercheurs face aux autres acteurs : les Etats, les entreprises. Comment, en effet, s'articule cette coopération face aux enjeux de la diplomatie et à ceux des politiques de recherche, si tant est que des objectifs ont été dégagés pour les politiques de coopération ?

Enfin quels liens existent entre ces actions de recherche et les attentes de retombées économiques, entre des programmes de recherche fondamentale et les stratégies d'entreprises ? Comment sont associées les entreprises à ces programmes ?

On voit ainsi que la coopération scientifique met en œuvre trois types d'acteurs : les chercheurs, les services de l'Etat, les entreprises. Et ceci dans chaque pays.

Il est apparu intéressant de poser un regard sur la coopération scientifique et son avenir, en donnant des exemples des différentes formes qu'elle pouvait prendre et en illustrant les instruments de la coopération, c'est-à-dire les dispositifs qui permettent aux chercheurs de travailler ensemble, leur en donnent envie et organisent leurs relations et modalités d'échanges.

Des dispositifs très différents ont en effet été mis en place entre la France et différents pays : c'est à ces modes d'organisation des relations, plus qu'au contenu des projets communs de recherche, que nous avons consacré ce numéro, car ils structurent l'ensemble des relations et donnent le cadre aux actions de coopération.

Notre approche n'a aucune ambition d'exhaustivité ou de bilan global. La démarche vise avant tout à présenter la diversité des dispositifs à travers des exemples concrets et des témoignages d'intervenants – français et étrangers – actifs dans la gestion ou l'évaluation de programmes de coopération.

La diversité de ces dispositifs témoigne à la fois d'une flexibilité adaptée aux étapes de maturité d'une coopération, et d'une créativité adaptée aux cultures et aux organisations administratives des pays concernés. Il s'agit de comprendre les dispositifs permettant la formation des réseaux, l'identification des acteurs, le mûrissement des projets.

En premier lieu, nous cherchons à saisir les **enjeux** de la coopération scientifique de la France : dans l'action menée par le ministère des Affaires étrangères face à la globalisation ; dans ses articulations entre le niveau bilatéral et le niveau multilatéral ; au niveau euro-

péen à travers les orientations du 7<sup>e</sup> PCRD ; au regard des objectifs et attentes d'un groupe industriel tel que TOTAL.

Ensuite, nous examinons certains **dispositifs transverses**, c'est-à-dire s'appliquant à de nombreux pays. : les Programmes d'Actions Intégrés (PAI) qui constituent un instrument de coopération fonctionnant avec 66 pays, dont 31 pays européens ; les outils de la coopération scientifique mis en œuvre au CNRS ; l'organisation par ARIEL de projets bilatéraux associant laboratoires et entreprises.

Puis **des exemples concrets de dispositifs** sont analysés, souvent par leurs dirigeants étrangers :

- associations bilatérales, généralistes comme dans le cas de la Suède ou de l'Italie, ou bien plus orientées sur des secteurs précis (cas de la Finlande) ;
- fondation (Norvège) ;
- structure commune à deux instituts de recherche (Israël) ;
- centre de recherches commun à deux pays (Inde) ;
- programmes de recherches soit foisonnants et temporaires, soit institutionnalisés et permanents (cas de la Chine).

Enfin, nous évoquons **deux cas d'application** de la coopération avec nos voisins proches, dans des domaines très différents :

- la recherche aéronautique, dans le cas d'une coopération franco-allemande ;
- les politiques publiques dans le domaine de l'environnement, dans le cadre d'une coopération franco-britannique.

Cet ensemble de témoignages montre la vivacité et l'aspect protéiforme de la coopération bilatérale scientifique française. Ce sont là sans doute les meilleurs garants pour sa pérennité.

Celle-ci sera d'autant mieux assurée que les administrations françaises sau-

ront mettre en œuvre cinq recommandations qui se dégagent des multiples évaluations :

- savoir reconnaître, soutenir et utiliser l'effet de démultiplication qu'apportent aux ambassades les associations bilatérales, qui savent mobiliser des talents et organiser des réseaux et, en outre, permettent d'optimiser les coûts de fonctionnement ;
- organiser les échanges au sein même des ambassades françaises entre services scientifiques – interlocuteurs des chercheurs et universitaires – et missions économiques tournées vers les entreprises ; dans les deux cas, il s'agit de savoir surmonter d'invisibles frontières intérieures et de développer la capacité de travailler en réseau ;
- savoir associer, notamment en introduisant dans les projets des « référents industriels », les entreprises françaises aux projets de recherche, afin de favoriser les retombées économiques, soutenir la diffusion de l'innovation et veiller aux aspects de propriété intellectuelle ;
- suivre l'évolution des systèmes de recherche dans chaque pays et adapter

en conséquence les actions ; à cette fin, développer une culture de l'évaluation pour apprécier de manière régulière l'impact des programmes ;

- enfin, organiser, sans les opposer a priori, la coopération bilatérale et la coopération multilatérale ; jusqu'à récemment, on a pu considérer que la coopération bilatérale était l'antichambre en vue de monter des projets multilatéraux susceptibles d'y trouver un financement adéquat ; avec l'élargissement de l'Union européenne et l'accroissement considérable du nombre d'intervenants, on redécouvrira que c'est à travers les projets bilatéraux que pourront se poursuivre effectivement les actions de coopération et leur financement.

Ainsi la coopération scientifique bilatérale n'est pas seulement une mosaïque que l'on assemble ou contemple : c'est aussi un miroir du système français, qui nous renvoie une image sur la capacité des laboratoires, entreprises et administrations, à comprendre le monde qui nous entoure, nouer des relations solides et adapter nos méthodes en

tenant compte des meilleures pratiques observées chez nos partenaires. ●

